

Le développement durable et la production porcine au Québec

Consultation publique du BAPE

Sommaire de la présentation de Claude Soucy, biologiste, M.Env. du MAPAQ

Les partenaires du monde agricole ont convenu que la certification environnementale des entreprises agricoles figurait comme une priorité d'action et serait inscrite comme telle dans le cadre du Plan d'action « Un environnement à valoriser » issu de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois.

Au Québec, déjà deux entreprises agricoles ont été certifiées ISO 14001 au terme d'un projet pilote conduit en Estrie. Avec un encadrement adéquat, ces entreprises ont mis en oeuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) conforme à la norme internationale ISO 14001. Un SGE permet à l'entreprise de maîtriser l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement en s'appuyant sur une démarche volontaire basée sur un principe d'amélioration continue de sa performance environnementale.

La norme ISO 14001, élaborée par l'Organisation internationale de normalisation, est un cadre de référence pour aider les organisations à mettre en oeuvre un SGE. C'est une norme volontaire, jouissant d'une reconnaissance mondiale, qui s'applique universellement à tout genre d'entreprise. Depuis 1995, on assiste dans le monde à une croissance exponentielle du nombre d'entreprises certifiées ISO 14001, comme en témoigne l'augmentation de 61 % du nombre de certificats émis en 2001 seulement. Au total, huit cent une (801) entreprises sont certifiées ISO 14001 au Canada dont cent cinquante-huit (158) au Québec. Il s'agit surtout d'entreprises appartenant aux secteurs de la foresterie, des mines, des transports et de l'énergie.

Au nombre des actions concrètes, mises de l'avant au Québec pour encourager le recours à la certification en agriculture, figurent deux projets : une norme spécifique à la production porcine en cours de développement par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) et l'*Entente spécifique sur l'implantation d'un SGE en milieu agricole (Entente AGRISO)*.

Tout d'abord, à la demande du Conseil canadien du porc, l'Association canadienne de normalisation travaille depuis 2001 pour développer une norme de certification environnementale porcine. L'ACNOR et le comité technique formé pour l'occasion se sont largement inspirés de la norme ISO 14001 en adaptant son contenu à la production porcine. La norme ACNOR fait l'objet d'une consultation publique jusqu'au 18 novembre 2002 et d'un projet pilote visant à valider son contenu auprès de quatre (4) entreprises porcines québécoises.

Pour sa part, l'Entente AGRISO a pour objet de développer et promouvoir, d'ici 2005, un modèle de SGE pouvant mener à une certification ISO 14001. Il est aussi prévu d'en faire l'essai et la démonstration auprès d'environ soixante-quinze (75) fermes toutes productions confondues au Québec. Les trois niveaux de certification relatifs à l'Entente AGRISO sont représentatifs d'une démarche progressive et intégrée visant à mettre en place graduellement dans l'entreprise, un système de gestion de la conformité réglementaire (niveau 1), un programme de prévention des accidents et des situations d'urgence (niveau 2) et un SGE conforme à la norme ISO 14001 et susceptible d'être certifié au terme d'un processus périodique de vérification par un organisme indépendant et accrédité.

Les projets en cours au Québec proposent des démarches adaptées au contexte de la production agricole québécoise. Ils seront en mesure de promouvoir la certification des fermes et d'en réduire les coûts associés. Les modèles de SGE seront accessibles à toutes les entreprises agricoles et comporteront de nombreux avantages. Une gestion environnementale des entreprises agricoles permettra notamment de réduire les risques environnementaux liés à l'agriculture, d'assurer la protection des personnes et la conservation des ressources et de réduire les coûts d'exploitation de l'entreprise. La certification environnementale, quant à elle, sera en mesure d'augmenter la confiance des partenaires dans l'entreprise, de rehausser son image corporative et aussi d'améliorer la position concurrentielle des entreprises.